

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 4 novembre 2025 à 18 h 30 au salon du personnel du pavillon du Méandre.

Étaient présents :

Madame Marie-Claude Breton, directrice
Monsieur Sébastien Bourgault, directeur adjoint
Madame Sabrina Thibault, directrice adjointe
Monsieur Jérôme Proulx, directeur adjoint
Madame Tanya Paquet, membre parent, présidente
Madame Marie-Ève Dubois, membre parent, vice-présidente
Monsieur Thomas Lhomme, membre parent
Madame Grace Lopes, membre parent
Monsieur Carl Hardy, membre parent
Madame Marie-Annie Rinfret, enseignante en 6^e année
Madame Céline Bourret, enseignante au préscolaire
Madame Laurence Mercier, enseignante en 3^e/ 4^e année
Madame Émilie Ouellet, enseignante DSPS
Madame Julie Lavoie, orthopédagogue
Madame Catherine Boulianne, secrétaire
Madame Myriam Lussier, technicienne au service de garde
Madame Jacinthe Larochelle, représentante de la communauté
Madame Abicha Bekbouti, membre parent substitut
Madame Dany Jean, membre parent

Étaient absents :

Madame Karina Gendron, technicienne au service de garde
Madame Widad El Mensouri, membre parent substitut

Invité :

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 34.

1. Accueil et vérification du quorum

Madame Paquet constate que le quorum est atteint et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.

2. Adoption de l'ordre du jour du 4 novembre 2025

Madame Paquet fait la lecture de l'ordre du jour et il est adopté en tenant compte des modifications suivantes :

Point 11.1 :

La date, devrait être 2026 au lieu de 2025.

17 Autres sujets :

17.1 Besoins spéciaux en cas de commotion

Proposé par : Thomas Lhomme

Appuyé par : Émilie Ouellet

3. Questions du public

Madame Lopes demande, au nom d'un parent, Madame Sabrina Vallée, s'il est possible que les enfants aient moins de devoirs à la maison.

Madame Breton explique que ce sujet doit être discuté avec l'équipe école afin de tenir compte de plusieurs études et courants de pensée. Elle mentionne également qu'il faut respecter l'autonomie professionnelle des enseignants. Les devoirs et leçons permettent à l'enfant de consolider les connaissances acquises en classe.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 septembre 2025

Le procès-verbal est adopté en tenant compte des modifications suivantes :

Dans la liste des personnes présentes, corriger :

- Sébastien Bourgault et non Bougault;

- Julie Lavoie, orthopédagogue et non orthophoniste.

Proposé par : Marie-Ève Dubois

Appuyé par : Thomas Lhomme

5. Suivis au procès-verbal

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal du 30 septembre 2025.

6. Règles de régie interne du conseil d'établissement

Madame Dubois fait part de quelques modifications à apporter au document « Règles de régie interne du conseil d'établissement » :

- Section 1. Définitions
 - Ajouter CÉ : Conseil d'établissement
- Section 2., dernière phrase :
 - Le CÉ se termine au plus tard à 20h30 ou lorsque le conseil a terminé les travaux prévus à l'ordre du jour.
- Section 6, Point 6.5 ajouter :
 - 6.5 Le temps maximal d'intervention d'un membre du public sera déterminé par le/la président(e) au moment de la séance, selon l'importance du sujet.

Madame Breton vérifiera s'il est nécessaire que l'ordre du jour soit déposé sur le site avant la rencontre.

Proposé par : Grace Lopes
Appuyé par : Laurence Mercier

7. Normes et modalités

Le document « Normes et modalités » doit être remis le 10 novembre par l'équipe d'enseignants et n'est pas disponible au moment de la rencontre.

Madame Breton explique la teneur du document encadrant l'évaluation. Ce document détaille par degré, les compétences à évaluer, les étapes où elles seront évaluées, les modalités d'évaluation, les dates de remise des bulletins ainsi que la pondération de l'évaluation de chacune des étapes.

Il sera ultérieurement envoyé aux membres du CÉ pour approbation et sera remis aux parents avec le bulletin en novembre.

8. Parole à l'équipe de direction

Madame Breton

- 2 postes d'éducatrice spécialisée ont pu être ajoutés suite à la demande de madame Breton à la direction générale. Puisque nous devions respecter les ETC, nous devions avoir l'autorisation de la directrice générale du CSSDN (Équivalent temps complet). On a octroyé à l'école 35 heures pour un poste à Notre-Dame et 15 heures pour les classes DSPS jusqu'au 10 décembre;
- Une portion de la cour a été clôturée (à l'avant près de la rampe d'accès). Cette section est dédiée aux élèves DSPS mais peut également être utilisée par les autres élèves lorsque disponible. Ce nouvel aménagement permet des récréations plus sécuritaires pour les classes DSPS. Les travaux seront finalisés au début du mois de décembre. L'aménagement de coin d'ombre et d'ajout d'arbres pourrait être confié à l'entreprise Canopée, dans un avenir rapproché;
- Le projet de l'aménagement de la cour d'école a déjà été déposé au ministère en mars dernier;
- La facturation sera envoyée aux parents dans les prochains jours;
- Des locaux de l'école ont accueilli des bureaux de vote lors de l'élection municipale du 1^{er} novembre dernier.

Monsieur Proulx

- Le traçage des lignes pour délimiter les jeux dans la cour a été fait et est très apprécié par les enfants lors des récréations.

Monsieur Bourgault

Quelques réparations ont été faites ou sont en cours au pavillon Maria-Dominique :

- Babillard pour l'affichage d'œuvres d'art;
- Modification du système d'ouverture de portes;
- Remplacement des abreuvoirs;
- Évaluation du niveau de plomb dans l'eau dans 2 locaux.

9. Parole aux membres du personnel

Différentes activités ou sorties ont eu lieu pour les élèves :

- Hôpital des oursons pour les classes DSPS;
- Sortie au PEPS pour les élèves de 4^e année;
- Sortie à l'Anglicane;
- Fête de l'Halloween;
- Sortie au Vieux bureau de poste.

10. Parole à l'équipe du service de garde

Le traiteur O'Ravito a reçu son accréditation « Cantine pour tous ». Le montant chargé aux parents pour les repas pourra éventuellement être ajusté en fonction de leurs revenus.

Un sondage sera fait par le service de garde pour connaître les besoins des parents. Le service sera offert en fonction de la disponibilité des locaux à l'école.

11. Service de garde

11.1 Journées pédagogiques de janvier à juin 2026

Madame Lussier présente le document détaillant les activités ou sorties du service de garde à approuver pour la période de janvier à juin 2026.

5 janvier : (activités à l'école)

« Aquaterre polaire »

Coût : 26.00 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 14.00 \$)

23 janvier : (activités à l'école)

SAMA jam - Ateliers de percussion (À l'école)

Coût : 25.00 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 13.00 \$)

13 février : (cas de force majeure, activités à l'école)

Thématique St-Valentin

Coût : 18.00 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 6.00 \$)

20 février : (activités à l'école - NDE)

Laser Tag

Coût : 24.85 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 12.85 \$)

20 février : (activités à l'école)

Gym mobile au gymnase de l'école avec le Club de gymnastique l'Envol de Lévis

Coût : 18.25 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 6.25 \$)

9 mars : (activités à l'école - Méandre)

Laser Tag

Coût : 24.85 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 12.85 \$)

9 mars : (activités à l'école - NDE)

Gym mobile

Coût : 18.25 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 6.25 \$)

27 mars : (Cas de force majeure, activités à l'école)

Thématique Pâques, chasse aux cocos et bingo

Coût : 18.00 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 6.00 \$)

7 avril : (Cas de force majeure, activités à l'école)

Thématique Jeux et jouets : Bricolage, jeux géants et tournois
Coût : 18.00 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 6.00 \$)

24 avril : (activités à l'école)

Mini-golf

Coût : 18.70 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 6.70 \$)

15 mai :

Baignade au PEPS

Coût : 29.00 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 9.20 \$ + Transport : 7.80 \$)

C.É.-2025-2026-17

23 juin :

Sortie plein air au parc Champigny

Coût : 17.30 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Transport : 5.30 \$)

25 juin :

Ferme Genest, monde fascinant des abeilles, visite de la petite ferme, cueillette de fraises à rapporter à la maison

Coût : 33.50 \$ (Frais de garde : 12.00\$ + Activité : 15.00 \$ + Transport : 6.50 \$))

Proposé par : Grace Lopes

Appuyé par : Dany jean

11.2 Achat de chaussures « Crocs »

Des chaussures « Crocs » vont être achetées afin d'éviter que les élèves du pavillon Maria-Dominique qui doivent se déplacer au service de garde du pavillon du Méandre aient à y apporter leurs chaussures à chaque jour.

12. Frais chargés aux parents et campagnes de financement

Le document pour les activités des 5^e et 6^e année est remis aux membres.

• 3^e année

La sortie prévue au Camp Portneuf n'aura pas lieu donc, aucun montant supplémentaire ne sera facturé aux parents.

• 5^e année

Le montant à être facturé aux parents pour les sorties au Village Valcartier et au PEPS devrait être de 85.70 \$. Au moment de la rencontre du CÉ, le montant exact du transport n'est pas connu. Il est donc proposé d'autoriser la facturation aux parents d'un montant pouvant varier entre 55.00 \$ et 86.00 \$.

C.É.-2025-2026-18

Les élèves qui le désirent pourront participer à la campagne de financement en vendant du chocolat.

Résultats du vote :

Pour 11
Contre 1
Abstentions 2

• 6^e année

C.É.-2025-2026-19

Pour la sortie au Village Valcartier un montant de 55.00 \$ doit être facturé aux parents. Il est donc proposé d'autoriser la facturation aux parents d'un montant de 55.00 \$.

Les élèves qui le désirent pourront participer à la campagne de financement en vendant du chocolat.

Résultat du vote :

Pour 11

Contre 0

Abstention 1

C.É.-2025-2026-20

Monsieur Proulx, au nom de l'équipe de direction, demande que la participation des élèves aux sorties éducatives soit conditionnelle au paiement de toutes les factures en souffrance (frais chargés aux parents, service de garde...).

Résultat du vote :

Pour 11

Contre 0

Abstention 1

13. Plan d'action pour un climat positif

Le document a été envoyé aux membres avant la rencontre. Madame Breton explique les principaux points et répond aux questions des membres.

Dans ce document, on retrouve :

- Le portrait de la situation en 2025;
- Les priorités pour 2025-2026;
- Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents;
- La définition des termes utilisés : conflit, violence, violence à caractère sexuel, Intimidation,;
- Les principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation;
- Les principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation;
- Les moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation;
- Le processus pour procéder à une plainte;
- Un résumé des priorités/objectifs pour l'année 2024-2025, les actions réalisées ainsi que les résultats et impacts de ces actions.

Le document approuvé sera diffusé aux parents et déposé sur le site internet de l'école.

L'équipe de travaille actuellement à choisir les bons descripteurs pour bien informer les parents.

Madame Breton précise que les manquements dans les transports scolaires font également l'objet de communication entre les divers intervenants mais demeurent gérés par le transport scolaire.

C.É.-2025-2026-21

Dans les actions pour prévenir la violence et l'intimidation, monsieur Lhomme s'interroge à savoir si un élève peut demander de participer volontairement aux jeux supervisés dans la cour d'école sans en avoir l'obligation. Madame Breton lui confirme que c'est possible.

Proposé par : Grace Lopes

Appuyé par : Carl Hardy

14. Sécurité routière aux abords des écoles

Monsieur Hardy a rencontré les 3 candidats qui se présentaient à l'élection pour représenter le secteur de St-Romuald au Conseil municipal.

La ville souhaite que l'école lui propose un plan pour corriger la situation.

Mesdames Dubois et Paquet et monsieur Hardy acceptent de faire partie d'un comité afin de soumettre un plan à la ville.

Madame Breton suggère que monsieur Anthony Bourgault, chargé de projet au Centre de service, se joigne au comité pour élaborer ce plan.

15. Temps d'écran

Le sujet sera discuté avec l'équipe école. La discussion devra tenir compte de différents critères : situations pédagogiques et non pédagogiques, but de divertissement, d'apaisement, âge des élèves, sensibilisation aux jeux de société....

Le sujet sera à nouveau discuté au CÉ.

16. Encadrement des réseaux sociaux

Monsieur Lhomme s'interroge à propos de l'encadrement des réseaux sociaux chez les jeunes.

Monsieur Bourgault a fourni à monsieur Lhomme les ressources disponibles à ce sujet. L'information pourrait être partagée aux membres du CÉ s'ils le désirent.

La direction rappelle aux membres que c'est la responsabilité des parents, au niveau du primaire. Madame Breton vérifiera la disponibilité des formations qui pourraient être offertes aux parents.

17. Autres sujets

17.1 Besoins spéciaux en cas de commotion

Monsieur Lhomme demande quel est le fonctionnement prévu dans les cas où un enfant doit respecter certaines mesures recommandées par le médecin suite à une commotion.

Madame Breton explique que dans ces cas, il est primordial que les parents en informent l'équipe école afin de faire les ajustements nécessaires en fonction des conditions particulières et des recommandations médicales. Elle précise que chaque cas est différent et par conséquent, que la communication entre les parents et l'école est primordiale.

Dans le cas où l'accident a lieu à l'école, une fiche de suivi de chacun des cas est complétée par l'école et remise aux parents.

18. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 57.

Proposé par : Myriam Lussier

Appuyé par : Thomas Lhomme

Tanya Paquet
Présidente du CÉ

Marie-Claude Breton
Directrice école Notre-Dame-d'Etchemin